

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marilou Charbonneau

<https://www.cadre21.org/membres/5fda9c03bc4adeeccae7bce3>

Date d'obtention : 2024-02-21 16:41:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de suivre les étapes données dans la trousse, afin que la procédure soit bien suivie. Les images et vidéos ne doivent pas être regardées (par aucun membre de l'école, même pas la direction). Il faut compléter la grille avec l'élève qui dénonce afin de bien documenter la situation. Il faut ensuite contacter la police afin de leur remettre les informations. Il est possible de saisir le cellulaire d'un jeune si nous croyons qu'il contient des images pornographiques et qu'il s'agit d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ne pas rencontrer la personne à qui l'on reproche les faits pour avoir sa version et le questionner.
Faire davantage appel au service de police.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de ne pas voir les images/vidéos envoyées.
Suivre les questions de la grille afin d'obtenir les bonnes informations et de ne pas influencer la personne.
Garder la confidentialité.